

QUESTIONS MONDIALES : PROMOUVOIR UN NOUVEAU MULTILATÉRALISME

d'initiatives locales (FCIL). Ce mécanisme d'aide souple permet aux ambassades et aux hauts-commissariats canadiens de verser directement de l'argent à des organisations locales pour des projets de développement à petite échelle. Les Affaires étrangères gèreront stratégiquement un programme du FCIL réduit et recentré afin d'appuyer la présence locale du Canada dans des pays où elle est importante pour les intérêts de la politique étrangère canadienne.

La santé est devenue une question internationale cruciale ayant des incidences dans les domaines de l'économie, de la science et de la sécurité. La fièvre aviaire, la pandémie de VIH/sida et les efforts déployés pour circonscrire les poussées épidémiques de nouvelles maladies, tout cela exige une action multilatérale vigoureuse. Les Affaires étrangères y jouent déjà un rôle clé; par exemple, grâce à son réseau en Asie, elles ont pu beaucoup contribuer à la coordination de la réponse du Canada à la crise du SRAS en 2003.

Initiative particulière

- Les Affaires étrangères contribueront, par l'intermédiaire de leur réseau de missions à l'étranger, à l'initiative du gouvernement destinée à renforcer les capacités d'alerte rapide en cas de nouvelles maladies, dont la fièvre aviaire, tout en développant des capacités analytiques en ce qui concerne les maladies infectieuses. La présence qu'il est prévu de renforcer sur le terrain en Asie aidera à réaliser cet objectif. Elles encourageront aussi la coopération bilatérale et multilatérale en matière de santé, et travailleront avec l'ACDI, Santé Canada, l'Agence de santé publique du Canada et des organismes internationaux en ce qui concerne la prophylaxie et la lutte contre les maladies.

RATIONALISER ET MODERNISER LA DIPLOMATIE MULTILATÉRALE DU CANADA

Le programme de fond sur les questions mondiales décrit ci-dessus est de taille, et il sera impossible à réaliser sans moyens véritables, c'est-à-dire sans une coopération multilatérale revue et plus ciblée. À certains égards, la coopération multilatérale est victime de son

propre succès. Les instances multilatérales, qui ont été conçues à l'origine pour un nombre assez réduit de pays habitués à travailler en étroite collaboration, fonctionnent moins bien maintenant avec quatre fois plus de membres. Parallèlement, il y a pléthore de règles à appliquer. (Rien que dans la dernière décennie, le Canada, par exemple, est devenu partie à 145 nouveaux accords multilatéraux.) Résultat, l'Assemblée générale de l'ONU et beaucoup d'organes multilatéraux s'enlisent dans des formalités qui finissent par les paralyser et les empêcher d'agir efficacement. Il y a, de plus, des chevauchements et un manque de cohérence. Ainsi, aucune organisation n'est chargée des océans, auxquels aucun accord n'est non plus expressément consacré.

En outre, des questions qui ne figuraient pas en tête de l'ordre du jour international il y a quelques décennies revêtent à présent une importance critique, comme les changements climatiques, les États fragiles, le terrorisme et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Dans certains domaines importants, des normes et des lois internationales nouvelles sont nécessaires pour faire face à l'évolution de la situation et répondre à des attentes croissantes en ce qui concerne le traitement réservé aux populations. Certaines lacunes sont énormes, notamment en matière de sécurité et, plus particulièrement, d'intervention humanitaire. Les organisations régionales prennent de l'importance depuis quelque temps, mais beaucoup manquent de moyens pour s'occuper du développement et de la sécurité. Il y a beaucoup à faire pour revoir les mandats et faire en sorte que les institutions multilatérales fonctionnent mieux, indépendamment et en coopération les unes avec les autres. De nouvelles institutions, officielles ou non, ou la modification du mandat des organes existants peuvent se révéler nécessaires.

Comme nous le faisons remarquer ci-dessus, pour répondre à ces besoins dans l'ensemble du système multilatéral, le premier ministre a désigné cinq domaines où le Canada entend faire avancer son programme international :

- premièrement, la « Responsabilité de protéger », afin de tenir les gouvernements responsables de la façon dont ils traitent leur population et d'intervenir, si nécessaire, pour prévenir des catastrophes humanitaires;